

# **MAIRIE DE FRESSINES**

## **PROCES VERBAL**

### **REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU 14 JUIN 2016**

Le quatorze juin deux mille seize, à 20h30, les membres du Conseil municipal se sont réunis en séance ordinaire, sous la présidence de M. NIVAU Christian, maire, suite à sa convocation en date du 9 juin 2016.

Présents : Mmes BALOTHE Paulette, CHAUVEAU Magali, LEDOUX Nadine, PIOT Marylène, MM. DUPEU Laurent, FOUCHE Patrice, NIVAU Christian, PETIT Yannick, RIPOLLI Jean-Pierre, TEXIER Alain

Excusés : Mmes HERAULT Laurence, MOREAU Patricia, MM. BROSSEAU Christophe (1 pouvoir à M. PETIT Yannick), M. ROUSSEAUX Patrick.

Secrétaire : Mme LEDOUX Nadine.

Il n'y a aucune observation sur le dernier procès verbal, Monsieur le maire demande aux élus de signer le registre.

#### **1 – DEVIS SIGNALETIQUES SUR PORTAIL ECOLE**

Un devis a été demandé aux établissements DECO GRAPHIC de Beauvoir Sur Niort pour quatre affiches en alu composite « Pense à moi, ferme le loquet derrière toi ». Ces panneaux seront installés recto verso sur les deux portails de l'école. Les élus émettent un avis favorable pour cette commande, d'un montant total de 96,00 € TTC.

#### **2 – ACQUISITION D'UN LOGICIEL DE RESERVATION**

Les secrétaires ont fait la demande d'un logiciel pour la réservation de la salle des fêtes. Un seul fournisseur a été trouvé. Il s'agit de Cosoluce situé à Pau. Le devis se monte à 345 € HT y compris ½ journée de formation plus une maintenance annuelle de 118,64 € HT.

Ce logiciel peut servir aussi pour différentes utilisations de matériel ou de salles ou encore, agenda des élus. L'inconvénient pour les adjoints, est qu'ils n'auront plus accès au classeur, mis à disposition au secrétariat, ils devront utiliser le logiciel.

Les conseillers émettent un avis favorable à cette acquisition.

#### **3 – DEVIS MATERIEL DE RESTAURATION**

Lors de l'élaboration du budget, il avait été inscrit un montant pour l'acquisition d'une cellule de refroidissement nécessaire à M. Secq, avant la mise en place du nouveau restaurant scolaire. En effet, cette cellule lui procurerait un gain de temps (préparation des plats à l'avance) qu'il pourrait mettre à profit pour les tâches administratives qu'il doit faire suite à ses différentes formations.

M. Secq a aussi demandé un robot coupe car le sien est tombé en panne.

Les élus font le choix du devis des établissements ERCO pour un montant de 3 528,90 € HT pour la cellule de refroidissement et 1 993,26 € HT (hors disques éminceurs).

M. le maire fera prochainement une consultation pour le choix des fournisseurs du matériel de cantine.

#### **4 – CONVENTION POUR ENTRETIEN DES ESPACES VERTS DE LA STATION D'EPURATION**

Le SAM (Syndicat d'Assainissement du Mellois) propose une convention annuelle (reconductible 2 ans par tacite reconduction) pour le remboursement à la commune, de l'entretien des espaces verts par les agents communaux (travaux de tonte et finition à la débroussailleuse), moyennant un taux horaire de 40 €.

Les élus chargent M. le maire de signer la convention.

## **5 – RENOUELEMENT D'ADHESION A LA MISSION OPTIONNELLE DU CENTRE DE GESTION**

Monsieur le maire expose :

L'article 24 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifié par la loi n°2007-209 du 19 février 2007 a précisé les missions d'un centre de gestion dans le domaine de la retraite notamment.

Si la mission obligatoire d'un centre de gestion se limite au contrôle de dossiers et à l'information sur la réglementation auprès des employeurs publics territoriaux, la loi lui permet néanmoins de créer un service optionnel pour instruire des dossiers CNRACL à la place de ses collectivités et établissements publics affiliés. De même il est habilité à recueillir, traiter et transmettre à la CNRACL, pour le compte des collectivités et établissements publics, les données relatives à la carrière des agents.

Aussi, le Centre de Gestion des Deux-Sèvres propose t-il, depuis 2007, à toutes les collectivités et établissements publics affiliés, cette mission optionnelle. Toute collectivité peut bénéficier de l'aide apportée par le Cdg79 en matière de retraite, moyennant une participation financière et sous réserve d'avoir conventionner au préalable avec le centre de gestion pour l'utilisation de ces prestations.

S'agissant d'un service facultatif, les prestations sont soumises à une participation financière différenciée ainsi établie :

L'immatriculation de l'employeur	25 €
L'affiliation	13 €
La demande de régularisation de services	25 €
La validation des services de non titulaire	33 €
Le rétablissement au régime général et à l'Ircantec (RTB)	48 €
La liquidation des droits à pension :	
• pension vieillesse « normale »	48 €
• pension /départ et/ou droit anticipé(s)	57 €
Rendez-vous personnalisé au centre de gestion :	
Estimation de pension, étude des droits, conseils	35 €
Le droit à l'information :	
Envoi des données dématérialisées devant être transmis à la CNRACL	20 € par heure.

Le maire rappelle que ladite convention ne donne lieu à facturation par le centre de gestion que si la Commune utilise les prestations proposées. En revanche, il est impossible de solliciter le concours du service optionnel sans avoir passé de convention au préalable. Il précise que la convention débiterait le 1<sup>er</sup> août 2016 et se terminerait le 31 Juillet 2021.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, autorise M.NIVAU Christian, maire à signer la convention ci-jointe avec le Centre de Gestion, afin de pouvoir utiliser le service optionnel du service retraites-CNRACL, pour la période du 1<sup>er</sup> août 2016 au 31 juillet 2021.

## **6 – LE POINT SUR LES COMMISSIONS THEMATIQUES RELATIVES A LA FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES**

Une rétrospective a eu lieu le lundi 13 juin à Celles-Sur-Belle, en présence des conseillers municipaux des 80 communes de la future communauté de communes. Il a été expliqué le pourquoi de la fusion. Le diagnostic et l'état des lieux sont faits. Il s'agit maintenant de procéder à une proposition de fonctionnement. Ce sera le rôle du prochain conseil communautaire.

La commission sociale, à la fois pour les personnes âgées et les jeunes, est la plus difficile à mettre en place.

La différence de tarifs au sein des établissements pour personnes âgées risque d'être prise en charge par l'utilisateur. Or, il semblerait que les EHPAD par exemple, puissent continuer à fonctionner de la même manière qu'actuellement. M. le Préfet, rencontré dernièrement, a fait savoir que l'intégration des EHPAD n'est pas obligatoire. Selon l'intérêt communautaire certaines maisons de retraite pourraient être intégrées au CIAS en fonction du nombre de lits ou d'emplacement géographique mais un vote devra avoir lieu par les élus communautaires. Certains EHPAD pourraient garder leur autonomie financière.

Concernant la commission scolaire, la communauté de communes de Cœur de Poitou, qui l'a depuis 20 ans, intégrera la future grande communauté de communes au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

La communauté de communes de Celles pourrait l'intégrer en 2018 mais rien n'est sûr à l'heure actuelle. Dans le mellois, les problématiques ne sont pas les mêmes pour tous et peut-être que certaines communautés de communes ne veulent pas ce transfert des écoles.

Au niveau de la gouvernance de la grande communauté de communes, celle-ci devrait s'installer avant la fin 2016.

Mme Ledoux demande si la communauté de communes de Celles prendra la compétence école avant la fin de l'année 2016, pour le calcul d'une attribution de compensation avant le 1<sup>er</sup> janvier 2017.

M. le maire lui répond qu'une réunion aura lieu le 23 juin prochain.

La communauté de communes de Celles-Sur-Belle n'a pas le budget pour prendre la compétence école de toutes les communes. Elle proposerait une convention pour que chaque commune continue à gérer son école avant la fusion avec la grande communauté de communes de Melle.

Le document transmis par le cabinet KPMG sur l'étude financière de chaque commune sur le transfert des zones d'activités et du service scolaire va être transmis à chaque élu.

M. Niveau demandera au cabinet KPMG, qu'une présentation soit faite aux élus.

M. Fouché fait savoir que la commune n'a pas d'explications sur le calcul de cette attribution de compensation et qu'il ne votera pas quoi que ce soit sans celles-ci.

M. le Préfet a transmis aux communes différents documents dont l'arrêté délimitant le périmètre de la future grande communauté de communes. La commune doit délibérer (Conseil du 4 juillet) quant à ce territoire. Si la commune maintient la position de sa 1<sup>ère</sup> délibération, contre la proposition du Préfet, elle n'aura pas à se positionner sur le choix du nom par exemple. Dans l'attente d'un nom choisi, elle s'appellera : «Communauté de communes du Cellois, Cœur du Poitou, Val de Boutonne, Mellois ». Les citoyens seront consultés pour le futur nom au cours du second semestre 2016.

## **7 – LE COMPTE RENDU DES COMMISSIONS**

### Information/ M. Fouché Patrice

Le compte rendu de la commission du 7 juin dernier est remis à chaque élu. M. Fouché retrace les différents points.

\* La trame verte – les enseignants sont satisfaits de ce qui a été fait.

Chemins de randonnées pédestres. Les élus sont favorables à la signature d'un devis pour inventaire et repérage des ligneux (arbres, buissons etc ...) et adhésion à l'association PROM'HAIES pour un montant total de 235,95 € net.

Un plan de gestion des haies sera fait suite au remembrement.

Ecuroduc et nichoirs à l'automne.

\* 14 juillet- Buvette tenue par l'association Fress'scène.

\* Réunion des associations le 29 juin à la salle des fêtes.

\* Site internet de la commune vu avec le président de Fressines.net et Mmes Chauveau, Ledoux et M.Fouché. Il sera possible de prendre la main pour modifier certaines informations communales.

\* Fressines Infos à distribuer le 26 ou 27 juin prochain.

\* Inauguration de l'espace jeux et un goûter sont prévus le samedi 2 juillet à 16h sur site.

### CCAS et divers/Mme Ledoux Nadine

Mme Ledoux présente le plan du cimetière mis à jour par le cabinet de géomètres Métais de St-Maixent-L'Ecole. Les élus valident l'aménagement. La prévision budgétaire 2016 a été faite.

Toujours concernant le cimetière, M. Dupeu est chargé de prendre contact avec le SERTAD pour savoir où en est la demande de dévoiement des canalisations se trouvant sous le terrain, près de la rue du Chêne, futur parking.

### Bâtiment voirie/ M. Texier Alain

\*Scellement des jeux sur le nouvel espace le 15 juin puis pose du sol amortissant semaine suivante. Tout sera prêt pour l'inauguration du 2 juillet.

*Devis toiture terrasse :	DPM	24 771,00 € HT (toiture 2 pentes)
	LOPEZ	30 597,00 € HT (mono pente)
		38 700,00 € HT (mono pente bac zinc)

L'isolation n'est pas prévue dans ces propositions. Les négociations restent en cours.

\* des devis sont aussi demandés pour les matériaux du plafond coupe feu de la cuisine à la salle des fêtes. Les travaux seront faits en régie. M. le maire fait remarquer qu'il ne semble pas judicieux de prévoir le plafond avant l'aménagement de la cuisine. M. Fouché a rencontré un locataire de la salle qui lui a fait remarquer qu'une porte dans la cuisine serait mieux adaptée qu'une fenêtre.

M. Nivau souhaite une réflexion plus globale. M. Texier va se renseigner pour un devis de hotte aspirante à intégrer au plafond.

M. Texier devra étudier le planning de réservation de la salle des fêtes pour prévoir les travaux de réfection du plafond de la scène.

\* Restaurant scolaire : le gros oeuvre est fini.

\* D5, D7 : les enrobés ne se feront qu'en septembre au lieu de juin.

La société GEO3D maître d'oeuvre des travaux n'existe plus. Elle devient maintenant la société AIRGEO.

M. le maire veut provoquer une réunion au sujet de ces travaux.

\* Pancarte à commander pour "Le Haut Bougouin" qui n'a jamais été faite.

### Ecole

Mme Moreau étant excusée, Mme Ledoux remet le compte rendu de la dernière commission à chaque élu.

Les conseillers municipaux adoptent les tarifs de l'année scolaire 2016/2017, étudiés par les membres de la commission à savoir :

Cantine enfant : 2,24 € le repas                      Cantine enseignants : 4,80 € le repas pour se rapprocher le plus du prix de revient.

Garderie, mêmes tarifs que l'an passé, M. le maire explique que les conditions d'accueil ne seront pas forcément très favorables l'an prochain (voir point sur l'ouverture de la 9<sup>ème</sup> classe).

Tarif pour le repas des employés n'est voté qu'une fois le tarif URSSAF connu (janvier ou février 2017).

Le règlement intérieur de la garderie est quelque peu modifié, 2 articles supplémentaires relatifs à la surveillance des enfants et à l'interdiction aux adultes extérieurs au service de pénétrer dans les toilettes des enfants. Les élus adoptent les règlements.

M. Fouché et Mme Moreau ont assisté au conseil d'école du lundi 13 juin. Le climat était très tendu, comme à l'accoutumée. Aucun enseignant n'a demandé de mutation. Le temps de décharge de Mme Surreau passera de 25% à 33%.

Une ouverture de classe est prévue avec 227 élèves. Cette 9<sup>ème</sup> classe, en fonction des effectifs ne devrait pas se fermer dans les 3 ans à venir (une ouverture pour + de 28 élèves par classe mais la fermeture se fait pour – de 27 élèves par classe). M. le maire n'est pas convaincu que cette ouverture se fera pour plusieurs années. Tous les ans, des départs ont lieu sans que la commune n'en soit informée préalablement.

Lors du dernier Conseil, les élus avaient émis un avis réservé pour cette ouverture. C'est l'inspecteur d'académie qui prendra la décision le 21 juin, s'ensuivra un conseil d'école extraordinaire le 23 juin.

Monsieur le maire pense donc qu'une ouverture de classe est possible dans la garderie actuelle. En revanche, les enseignants proposent la garderie dans la salle de motricité et dans plusieurs classes le soir. Les élus sont défavorables à cette proposition : problèmes de ménage, personnel insuffisant pour surveiller plusieurs salles en même temps, problèmes de cohabitation ... Il est d'accord pour l'utilisation de la salle de motricité et propose plutôt l'utilisation du mobil home qui se trouve sur la même cour que la salle de motricité. Il regrette que la décision définitive ne soit prise que le 21 juin. M. Nivau souhaite que Mme Moreau assiste au conseil d'école du 23 juin. Tout est à mettre en place, les plannings du personnel à modifier, voir pour l'emploi d'un agent, acquisition de mobilier ... (pour information, des classes ferment dans le mellois et du mobilier va être disponible).

Monsieur le maire donne lecture d'une lettre transmise par M. Simmoneau, en accord avec les membres de l'A.P.E. demandant l'ouverture d'une 9<sup>ème</sup> classe. Il souhaite contacter M. le maire pour lui faire cosigner ce courrier en même temps que les membres du conseil local FCPE de Fressines et de l'A.P.E.

Le conseil municipal peut difficilement se prononcer contre l'ouverture d'une 9<sup>ème</sup> classe mais ne peut adhérer à la proposition des enseignants d'utiliser les salles de classe le soir pour la garderie. Les élus ne sont pas très favorables à la signature de ce courrier.

M. Fouché n'est pas favorable à un courrier commun. Il souhaiterait un courrier à part, suite à l'entretien avec Mme Lambin (inspection académique de Melle) expliquant la position modifiée du Conseil municipal et la proposition de garderie dans plusieurs bâtiments autres que les classes.

M. le maire quant à lui, estime qu'il serait bien de faire « bloc » avec les parents d'élèves mais en modifiant quelque peu le courrier surtout au niveau de la garderie, ce que M. Simonneau est prêt à faire puisqu'il a compris la position du maire.

Après un large débat, les élus se rallient à la position de M. le maire. M. Nivau signera donc le courrier après entente avec M. Simonneau sur son contenu.

## **8 - QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES**

\* Appel à projet pour subvention DETR : la commune n'a pas de dossier à présenter.

\* Le service France-Domaine a estimé le parking du Bistrot de la Butte (emplacement réservé sur le PLU Plan Local d'Urbanisme) à 1 600 €.

\* Mairie phase II : Les élus chargent le maire de faire une demande FRIL (Fonds Régional d'Intervention Locale) auprès de la région.

\* M. Nivau souhaite prendre un arrêté pour réglementer la présence des poubelles sur les lieux publics après le passage de la benne collectrice. Cet arrêté précisera que les poubelles doivent être sorties au plus tôt la veille de la collecte (jeudi 17h) et rentrées au plus tard le samedi midi. Passé ce délai, les poubelles seront ramassées par la commune et les propriétaires devront venir les récupérer en mairie aux heures d'ouverture contre une amende de 38 €. Les élus sont favorables à la prise de cet arrêté.

\* M. Ripolli ne sera pas présent pour la distribution du prochain Fressines Infos (voir Mme Moreau ou M. Petit).

\* La bibliothèque communale est en cours d'aménagement. M. le maire a eu un contact avec le commandant des pompiers Vernou qui récupère des livres pour enfants mais Mme Piot fait savoir que ce n'est pas principalement ces livres dont la bibliothèque se sépare.

\* M. le maire, suite à une réflexion d'un administré, mettant en cause les élus, invite les conseillers à contrôler qu'ils ont bien fait leur déclaration de travaux pour la moindre construction telle qu'abri de jardin, mur de clôture etc ...

Fin de la séance 23h30